Chers partenaires,

Voici des informations et liens utiles qui pourront vous accompagner pour comprendre et bénéficier des aides mises en place :

NOUVEAU: Ordonnance sur les avoirs pour prestation touristique

Lien vers le simulateur d'activité partielle http://www.simulateurap.emploi.gouv.fr

Lien du site UMIH Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie pour des recommandations et informations

https://umih.fr/fr/Salle-de-presse/news/Mise-jour-15-03-2020-Lpidmie-Coronavirus-consquences-et-aides-pour-les-entreprises

Leur site est mis à jour très régulièrement, vous y trouverez beaucoup d'informations pour vous accompagner.

Lien du site FNHPA Fédération Nationale de l'hôtellerie de Plein Air, pour suivre les dernières informations dans la rubrique « actualités »

https://fnhpa-pro.fr

La FNHPA analyse les différents arrêtés ministériels pour ses adhérents et recommande de respecter scrupuleusement la fermeture à la clientèle des terrains de campings jusqu'au 15 avril 2020.

Lien vers la lettre d'information Auvergne - Rhône-Alpes Tourisme qui confirme les opérations annulées/reportées et des mesures en cours.

http://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/article/coronavirus-auvergne-rhone-alpes-tourisme-se-mobilise-aux-cotes-des-professionnels

Lien vers le site Atout France, qui liste les mesures de soutien mises en place pour les entreprises http://www.atout-france.fr/actualites/complement-d-information-sur-le-coronavirus-covid-19-0

Lien vers le site du gouvernement pour les mesures exceptionnelles concernant l'URSSAF et les impôts https://www.economie.gouv.fr/mesures-exceptionnelles-urssaf-et-services-impots-entreprises

Si vous avez besoin d'aide afin de résoudre gratuitement un éventuel litige, tournez vous vers le Médiateur des entreprises :

https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

Un spécialiste du marketing digital et de la commercialisation en ligne dresse une liste de questions/réponses :

https://guestetstrategy.com/professionnels-du-tourisme-comment-reagir-dans-lurgence-face-a-la-crise-du-covid19/

Nous vous assurons de tout notre soutien, et de notre disponibilité par mail aux adresses suivantes <u>accueil@coeurdedrome.com</u> et <u>otvaldedrome@gmail.com</u>

Le référent unique de la DIRECCTE Auvergne - Rhône-Alpes ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr 04 72 68 29 69

Le référent unique CCI France entreprises-coronavirus@ccifrance.fr 01 44 45 38 62